

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND  
No du produit 60145

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour la gravure

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ColArt International SA  
5 Rue Rene Panhard  
Z.I .Nord  
72021 Le Mans Cedex 2  
+33 2 43 83 83 00  
Lefranc-Bourgeois@colart.fr

Personne À Contacter Jon Lloyd Group Regulatory Affairs Manager +44 (0)20842434224; j.lloyd@colart.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

33 (0)2 43 83 83 00 Ce numéro n'est valide que pendant les heures de bureau.

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xn;R20/21/22. Xi;R36/38. R43. N;R51/53. R10.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient COLOPHANE  
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Étiquetage



Nocif



Dangereux pour  
l'environnement

Phrases De Risque

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils De Prudence

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

#### 2.3. Autres dangers

# CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

COLOPHANE		1-5%
No CAS : 8050-09-7	No CE : 232-475-7	Numéro D'Enregistrement: 01-2119480418-xxxx
Classification (CE 1272/2008) Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) R43	
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE		60-100%
No CAS : 8006-64-2	No CE : 232-350-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21/22,R65 R43 Xi;R36/38 N;R51/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO<sub>2</sub>).

## CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Peut exploser en cas de chauffage ou en cas d'exposition aux flammes ou aux étincelles. Peut former des mélanges explosifs ou toxiques avec l'air. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes, sinon, se retirer et laisser brûler. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Absorber les petites quantités avec des serviettes papier et évaporer dans un endroit sûr (hotte). Laisser les vapeurs s'échapper complètement des conduits de la hotte, puis brûler les serviettes papier dans un endroit loin des produits combustibles. Recueillir avec un absorbant incombustible. Rincer avec de l'eau. Établir une digue si une quantité importante de produit a été répandue.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Éviter les acides, l'humidité et les produits combustibles. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	VLEP	100 ppm	560 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection des mains

Pour une exposition de 4 à 8 heures, porter des gants en : Alcool polyvinylique (PVA). P.T.E.F. (Teflon).

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau.

Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

# CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Légèrement coloré.
Odeur	Térébenthine.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 156
Densité relative	0.9
Densité de vapeur (air=1)	> 1
Pression de vapeur	5 mmHg
Valeur pH, Solution Concentrée	Non applicable.
Point d'éclair	36 CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	> 250
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	6.0

### 9.2. Autres informations

Non disponible.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales. Éviter Air et oxydants. Lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse  
Peut polymériser.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter  
Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de : Carbone.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)  
Non déterminé.  
Toxicité aiguë (DL50 dermique)  
Non déterminé.  
Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)  
Non déterminé.

#### Mises En Garde Sur La Santé

L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Dermatite eczémateuse aiguë (de contact erythème, oedème, papule, vésicule, bulle, croutes, desquamation). L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes. Perte de conscience, mort.

#### Voie D'Exposition

Inhalation. Absorption par la peau. Ingestion.

**CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND****SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bio-accumulation

Non déterminé.

**12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer dans une chambre de combustion appropriée. Absorber avec de la vermiculite ou du sable sec et éliminer dans un site d'enfouissement agréé. Ramasser avec un absorbant, placer dans des barils en carton et incinérer. Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1263

No. UN (IMDG) 1263

No. UN (ICAO) 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport PAINT RELATED MATERIAL

Désignation officielle de transport Matière apparentée aux peintures

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN 3

Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.

No. D'Étiquette ADR 3

Classe IMDG 3

Classe/Division ICAO 3

Étiquettes De Transport

**CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No. De Danger (ADR)	30 Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquid inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante.
Code restriction de tunnel	(D/E)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision	03/07/2012
Révision	1
Date	17/11/2010
Phrases - R (Texte Intégral)	
R10	Inflammable.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**CHARBONNEL VERNIS LIQUIDE TRANSPARENT / LIQUID TRANSPARENT GROUND**

## Mentions De Danger Completes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure les informations sont applicables pour une certaine utilisation.